

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Rébory – domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

En exercice	Présents et représentés	Votants
22	15 + 2	17
Total des voix : 20		

Etaient présents :

12 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Robert LAURENTI : Valensole ; Philippe MARANGES : Castellane ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Laurence DEPIEDS : Saint Martin de Brômes ; Laurent GUIOU : Esparron de Verdon ; Jacques AVANIAN : Artignosc-sur-Verdon ; Antoine FAURE : Aups ; Corine PELOQUIN : Bauduen.

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : Georges BOTELLA.

Date de convocation
28/08/2025

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (porteurs d'1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI (communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

Magali STURMA-CHAUEAU (Rougon) [1 voix] à Michèle BIZOT-GASTALDI et Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de haute Provence) [2 voix] à Christophe BIANCHI

Visite technique approfondie de la digue de la Barricade

Depuis le 1er janvier 2018, la CC Alpes Provence Verdon exerce la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Elle a confié une partie de ses attributions au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon par convention de délégation, et notamment la gestion hors crue des systèmes d'endiguements de son territoire.

L'arrêté préfectoral de neutralisation de la digue de la Barricade prescrit à l'autorité GEMAPI la réalisation d'une Visite Technique Approfondie avant la fin de l'année 2025. Cette action non prévue lors de l'établissement des budgets annuels nécessite la modification de la programmation 2025 sur le territoire de la CCAPV.

La réalisation de la Visite Technique Approfondie par un bureau d'étude nécessite au préalable un débroussaillage complet de la digue pour permettre l'inspection visuelle de l'ouvrage.

Le périmètre de l'examen visuel couvrira les digues, et leurs éventuels ouvrages traversants ; les ouvrages contributifs (protections de berge...) ; les interfaces avec le terrain naturel ; les accès et les éventuels ouvrages de tiers qui interfèrent avec le système d'endiguement.

L'examen visuel portera notamment sur l'état structurel des ouvrages ; les irrégularités visibles des crêtes de digue ; la végétation sur les ouvrages ; la dynamique sédimentaire observée dans le lit.

Un compte-rendu sera réalisé. Il présentera notamment les conditions de la visite, les moyens utilisés et le parcours réalisé ; les défauts relevés, hiérarchisés selon leur gravité ; la description des actions à entreprendre pour remédier aux insuffisances constatées ; des recommandations quant à la surveillance et à l'entretien de l'ouvrage.

Coût total TTC : 30 000 €

Débroussaillage de la digue de la Barricade à Castellane : 15 000 €

Visite technique approfondie Digue de la Barricade à Castellane : 15 000 €

Le montant de l'opération est financé par la CCAPV. Ces financements sont inscrits à l'avenant de la convention 2025 de délégation du volet « Prévention des Inondations » qui modifie l'annexe financière de programmation annuelle.

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement et autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures



Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le
et publication le